

Décision

Générale

colonial

Décision n° 235 du 21 février 1950.

n° 235

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1950

Date de publication

21 février 1950

Date du numéro

28 février 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et. dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la lettre n°18/P. E./M. B. T./50 en date du 18 janvier 1950 du chef de service météorologique

Vu la proposition du chef du service du personnel des finances et de la comptabilité,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une indemnité mensuelle de 3000 francs (trois mille francs), pour supplément de fonctions, est accordée à M. Mahmoud Ibrahim, météorologiste à la station de Djibouti. Art. 2.— La présente décision, qui aura effet pour compter du 1er janvier 1950, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le iGouverneur et par délégation :Le Secrétaire général, p. i.,P. ROULAND.